La forêt

La forêt

Une forêt diversifiée et en expansion

La forêt héraultaise couvre 33% du département et représente une part importante de nos paysages. On peut parler du rôle multifonctionnel de la forêt. Même si la forêt de production est peu développée dans notre département celle ci connaît un nouvel essor avec la filière énergie bois. Avec le grenelle de l'environnement et l'objectif de réduire la consommation des combustibles fossiles, la forêt nous offre des possibilités importantes dans ce domaine. Au-delà du caractère productif, elle joue un rôle de protection dans la régulation des phénomènes tels que l'érosion des sols. Elle permet aussi de constituer des réserves en eau en retenant et filtrant les eaux de pluies ce qui évite les inondations et elle contribue à stabiliser les sols de montagne. Lieu récréatif, elle est devenue un espace de détente pour les urbains. Enfin les forêts constituent un immense réservoir pour la diversité biologique, un ensemble indispensable de couloirs d'échanges ou de migrations.

La forêt couvre 33% du département de l'Hérault soit 202 000 ha.

La forêt héraultaise, par sa diversité, est une caractéristique importante de nos paysages.
Quand la moyenne nationale est de 28,9% (source IFN). Contrairement aux idées reçues, l'Hérault a vu sa surface forestière doubler depuis la fin du 19ème siècle.

(source DRAAF-SRISE mémento 2010)

Une expansion de la forêt expliquée par différentes raisons

Depuis 1850, la déprise agricole favorise l'accroissement spontané de la forêt.

De 1860 à 1914 la restauration des terrains en montagne a motivé la plantation de forêts par l'homme et ces surfaces sont venues accroître la couverture forestière du département de l'Hérault.

De 1945 à 1980 la déprise agricole et l'abandon au cours du temps de surfaces en cultures qui a suivi sont à l'origine des forêts semi-naturelles.
Des travaux de reboisement en résineux ont été menés dans les hauts cantons pour la production de bois (papeterie).

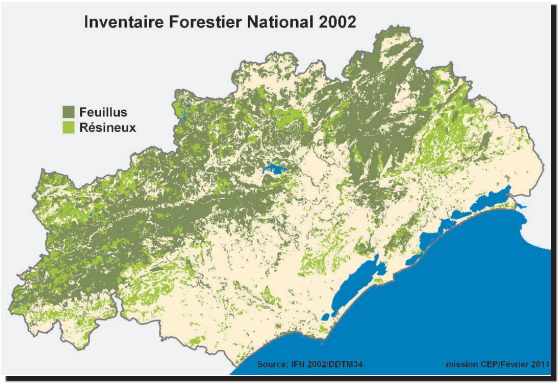

Répartition des 3 principales essences dans le département de l'Hérault

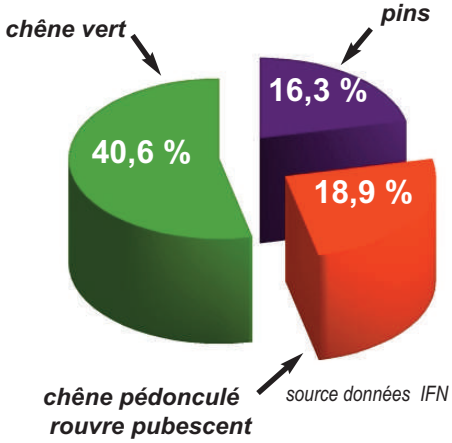

Une forêt majoritairement privée

81% de la surface forestière totale de l'Hérault appartient à des particuliers.
En 1996, la forêt bénéficiant du régime forestier représentait 50 000 ha.

Taux d'évolution de boisement dans le département de l'Hérault

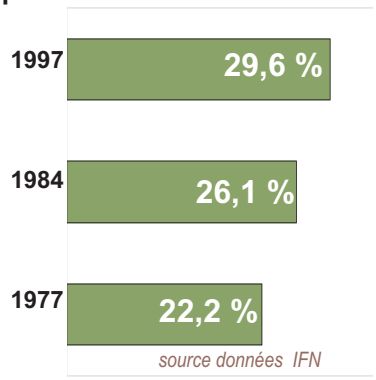

La forêt

La garrigue : un milieu méditerranéen spécifique

photos - DDTM34

Comment se définit la garrigue ?

En botanique, la garrigue désigne une formation végétale caractéristique des régions méditerranéennes calcaires, proche du maquis qui lui se développe sur des terres acides. Elle résulte en général de la dégradation de peuplements forestiers notamment de la forêt de chêne vert, qui passe progressivement à des peuplements de pins d'Alep, puis à la garrigue.

Quelles sont ses caractéristiques ?

Cette formation s'établit dans les massifs calcaires en terrain sec et filtrant. Elle se caractérise par la rareté des grands arbres. Elle est la formation majoritaire des zones situées entre la plaine littorale et les avants-monts (notamment sur le secteur du Causse d'Aumelas, Minervois et certains secteurs sur le nord-est de Montpellier).

Quelles types de végétations dans la garrigue ?

La végétation est essentiellement composée de plantes adaptées à la sécheresse (espèces xérophiles), et au fort ensoleillement (plantes héliophiles). Le thym, la lavande, le genévrier oxycèdre, le genêt scorpion ou le genêt d'Espagne, le buis, le pistachier, le pistachier lentisque, le chêne kermès sont des espèces typiques des garrigues héraultaises non boisées.

La garrigue et le pastoralisme

Le pastoralisme permettait de maintenir ces milieux de garrigue ouverts. Aujourd'hui, avec le déclin de cette activité, la garrigue change d'aspect en se fermant.

Une forêt multifonctionnelle

Répondre aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts : cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'écomatériaux à base de bois. La vocation multifonctionnelle de la forêt et des équilibres entre les différentes fonctions ont été réaffirmés par la dernière loi d'orientation forestière de 2003.

Définition de la forêt

La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres.
Les sites momentanément déboisés ou en régénération sont classés comme forêt même si leur couvert est inférieur à 10 % au moment de l'inventaire.

(source IFN)

Un réservoir de biodiversité

Pour beaucoup d'espèces animales ou végétales, la forêt constitue un refuge. En effet un seul arbre peut accueillir une multitude d'espèces animales et intègre un écosystème riche. Une forêt vit grâce à son environnement (sol, climat…) mais aussi grâce à sa biodiversité. En effet, tous ses habitants (animaux, végétaux, insectes, champignons,…) fonctionnent en interaction. Ils sont les garants de son fonctionnement.

La production de bois

L'Hérault n'est pas un département de forte production de bois.
On dénombre 26 entreprises du secteur pour un total régional de 140.
Les zones forestières se situent sur les hauts cantons.
La récolte de bois d'œuvre en 2008 a été de 88 700 m3 soit 15% de la récolte régionale.

Le bois construction

Cette filière est en cours de développement pour valoriser les peuplements résineux productifs du Nord Ouest du département La Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a accueilli récemment la création du projet Vivier bois Haut Languedoc. Ce groupement réunit neuf entreprises complémentaires de la filière bois (amont, première transformation, seconde transformation, un groupe d'expert de l'éco-construction).

La fonction touristique et récréative

Les forêts publiques sont des espaces naturels ouverts à tous et librement accessible : elles accueillent un grand nombre de publics aux attentes différentes. Des conflits d'intérêt apparaissent parfois surtout en zone périurbaine notamment à la proximité des villes comme Montpellier. Cet accueil doit être intégré dans la gestion des forêts publiques et privées.

Le bois énergie

Le bois énergie comprend :

- **le bois bûche** (ou bois de feu) : 63% de la consommation régionale est issue des importations extra-régionales.

- **la plaquette** « forestière » obtenue par broyage ou déchiquetage de tout ou partie de bois ligneux. Les chaufferies collectives utilisant ce combustible sont encore peu nombreuses (moins d'une vingtaine à ce jour) mais le potentiel de développement est très important.

Quelles différences entre forêts privées, forêts publiques ?

Des propriétaires différents
- forêts publiques : ce sont l'Etat et les collectivités (régions, départements, communes, sections de communes, groupements de communes)
- forêts privées : ce sont des particuliers ou des associations de particuliers

Des gestions différentes
- forêts publiques :
  > elles sont soumises au régime forestier et sont gérées par l'ONF
  > elles font l'objet d'un plan d'aménagement établi par l'ONF
- forêts privées :
  > si leur surface est supérieure à 10 ha, elles font l'objet d'un plan simple de gestion (PSG) approuvé par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)
  > si leur surface est inférieure à 10 ha, elles peuvent faire l'objet d'un règlement type de gestion ou d'un code de bonnes pratiques sylvicoles

photos - DDTM34 - SAFEN

Une forêt très exposée aux incendies

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent dans une végétation de forêt , de maquis ou de garrigue.

Les feux catastrophiques du 30 août 2010

- 3000 ha brûlés en un seul jour soit plus de la moitié du bilan annuel de la région méditerranéenne française 2010
- des conditions climatiques exceptionnelles (15% d'hygrométrie)
- le feu de Fontanés représente à lui seul 2544 ha , le plus gros feu de forêt connu dans l'Hérault depuis 50 ans
- des constructions détruites

Depuis 1973 ...

- une moyenne 151 incendies par an
- 54 256 ha brûlés soit une moyenne de 1473 ha /an
- 55 % des incendies sont d'origine involontaire et accidentelle
- après un incendie la forêt met au moins une vingtaine d'années pour se reconstituer

Le triangle du feu

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes (appelées aussi "triangle de feu") :

1 une source de chaleur (flamme, étincelle): très souvent (95% des cas), l'homme est à l'origine de feux de forêts par accident, malveillance ou imprudence (travaux agricoles, et forestiers ; dépôts d'ordures ; cigarettes ; barbecues, etc.),

2 un apport d' oxygène : le vent active la combustion,

3 la présence d'un combustible (végétation forestière)

La situation à risque

Elle réunit l'ensemble des facteurs favorables au déclenchement et à la progression du feu :
- climat sec en période estivale : peu de précipitations, vent, chaleur, sécheresse prolongée
- végétation , dense (broussailles)
- présence d'activités humaines à risque en lisière des massifs forestiers

Les enjeux

Préserver la forêt

La préservation de la forêt c'est :
- **maintenir la biodiversité** et l'identité des paysages;
- **valoriser cet espace** par la reconnaissance de sa multifonctionalité : Répondre aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts ,cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'écomatériaux à base de bois;
- **maintenir un équilibre** entre espaces ouverts et fermés : favoriser le boisement dans certains secteurs de plaine et au contraire éviter une fermeture des milieux en zone de montagne;
- **éviter une fragmentation des milieux naturels** en lien avec les continuités et corridors écologiques en maintenant une agriculture vivante base d'une coupure de combustible;
- **limiter les surfaces parcourues par les incendies** en améliorant notamment l'intervention sur les feux naissants et la connaissance des causes de feux.

Protection de la forêt contre l'incendie

Maintenir et créer des coupures de combustible pour éviter le développement de grands incendies.

Mettre en oeuvre les actions de prévention

En lien avec les communes :
- ledébroussaillement uniquement 200m autour des zones boisées ou 50 mètres autour des constructions (il est de la responsabilité du maire);
- la réalisation des contrôles : la DDTM avec l'aide de l'ONF apporte son appui au communes.

Quelques chiffres...

320 000 ha soit 52 % du département de l'Hérault sont des espaces naturels susceptibles de brûler.

63% de cette surface sont des forêts et des garrigues c'est-à-dire une végétation à haute combustibilité.

Maintien d'espaces fonctionnels

L'idée est de maintenir des espaces fonctionnels en préservant un cadre paysager et écologique.

Affirmation de la vocation forestière des Hauts Cantons

Elle se traduit par différents éléments comme:
- la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Parc Naturel régional du Haut Languedoc (PNR-HL);
- l'actualisation du schéma de desserte forestière (la plateforme de stockage de la Salvetat).

Promotion du bois énergie

Elle doit se faire dans les Hauts Cantons mais aussi dans les zones de piémont et de garrigue.

Les missions de la DDTM34

DFCI :
- élaboration et mise en œuvre de la politique départementale : pilotage du dispositif de surveillance en période estivale, élaboration et mise en place du Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)
- gestion des crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne
- animation et coordination des groupes thématiques de travail , notamment « retour d'expérience», la « cellule départementale de recherche des causes », « coupures de combustibles »
- brûlage dirigé
- base de données "Prométhée"

Forêt régalien :
- application de la réglementation du Code forestier (défrichement, demandes d'exonération fiscale…) et du régime forestier pour les forêts des collectivités
- application des réglementations liées notamment au débrousaillement , à l'emploi du feu et à la sécurisation juridique des équipements DFCI
- subventions et contrôle des investissements forestiers
- gestion technique et financière des forêts sous contrat FFN
- relais Observatoire pour le département Santé Forêt
- mise en oeuvre de la politique départementale relative à la prévention des incendies de forêts

photos - DDTM34 - mission CEP